

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60076-1

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1999-09

Amendement 1

Transformateurs de puissance –

Partie 1: Généralités

Amendment 1

Power transformers –

Part 1: General

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 14 de la CEI: Transformateurs de puissance.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
14/344/FDIS	14/345/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 72

Ajouter un nouvel article 11 comme suit:

11 Compatibilité électromagnétique (CEM)

Les transformateurs de puissance doivent être considérés comme des éléments passifs eu égard à l'émission et à l'immunité aux perturbations électromagnétiques.

NOTE 1 – Certains accessoires peuvent être sensibles à des interférences électromagnétiques.

NOTE 2 – Les éléments passifs ne sont pas susceptibles de créer des perturbations électromagnétiques et leurs performances ne sont pas susceptibles d'être affectées par de telles perturbations.

[IEC 60076-1-1993/AMD1:1999](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/47e39c35-a642-41b2-8bbc-615e1fc2a877/iec-60076-1-1993-amd1-1999)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/47e39c35-a642-41b2-8bbc-615e1fc2a877/iec-60076-1-1993-amd1-1999>
